



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE L'IMMOBILIER

DURÉE  
3H30

À l'issue de  
cette formation,  
vous recevrez  
une attestation de  
formation valable  
pour le décompte  
d'heures nécessaires  
au renouvellement  
de la carte  
professionnelle.

#### ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à  
l'assistance technique  
de la formation  
joignable au :  
01 71 06 30 30  
ou par mail :  
fcontinue@fnaim.fr

#### MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou  
Go To Training, lien de  
connexion transmis par  
mail au participant

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique  
et quizz d'évaluation  
finale



# FONDAMENTAUX JURIDIQUES ET BONNES PRATIQUES EN COPROPRIÉTÉ

## 1<sup>ère</sup> partie

### OBJECTIFS

- Apporter des réponses claires et pertinentes dans l'exercice du métier de syndic.
- Anticiper les risques de contentieux.

### LE PUBLIC CONCERNÉ

Syndic, gestionnaire de copropriété

### LES PRÉ-REQUIS

Aucun

### INTERVENANT



#### INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



#### PARTIE 1

##### LOI ELAN ET RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- Obligations professionnelles
- Tracfin, habitat indigne, protection du statut, formation
- Le CNTGI



#### PARTIE 2

##### LOI ELAN ET MESURES PROPRES A LA COPROPRIÉTÉ

- Naissance du statut et mise en route de la copropriété
- Définition du lot et du lot transitoire
- Nouveau droit accessoire aux parties communes
- Le droit à construire
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative
- MAJ du règlement de copropriété : loi ELAN, loi 3DS



#### PARTIE 3

##### MODIFICATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Modalités d'organisation :

- Le procès-verbal
- Évolution des règles de majorité. Passerelle



#### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION



#### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

